

COMMUNIQUE

Le Gouvernement soutient le Port de Dieppe pour l'aménagement de l'espace de vente directe des pêcheurs quai Trudaine

La Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme a décidé d'attribuer au Syndicat Mixte du Port de Dieppe une subvention de près de 60 000 euros pour le financement des aménagements réalisés sur l'espace de vente directe des pêcheurs quai Trudaine. L'Agglomération Dieppe-Maritime, présidée par Patrice Boulier, a instruit ce dossier en liaison avec le Syndicat Mixte du Port de Dieppe. La députée de Dieppe Sandrine Hurel a facilité l'obtention de ce cofinancement d'un projet économique important pour le territoire dieppois et l'avenir des pêcheurs.

Nicolas Mayer-Rossignol, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et de la Région Haute-Normandie, Patrick Boulier, président de l'Agglomération Dieppe-Maritime et Sandrine Hurel, députée : *« saluent l'appui du Gouvernement qui, aux côtés de la Région Haute-Normandie et de l'Agglomération Dieppe-Maritime, apporte son soutien à l'espace de vente des produits de la mer quai Trudaine. C'est un projet économique important qui participe à la renaissance du Pollet, quartier historique des pêcheurs. La vente directe au consommateur valorise la flottille artisanale et constitue pour les pêcheurs une source de revenus réguliers. Elle participe à la promotion du port de Dieppe et au développement de circuits courts voulus par les professionnels et les citoyens. Le marché aux poissons quai Trudaine est d'ores et déjà une place reconnue par la clientèle locale, régionale et touristique ».*

Ouvert au public en 2012, l'espace de vente directe des pêcheurs offre toutes les garanties en matière sanitaire mais aussi de confort pour les vendeurs et les acheteurs. Le marché aux poissons quai Trudaine est par ailleurs le seul lieu agréé de vente au détail des navires débarquant sur le domaine public maritime à Dieppe.

Une dizaine de cases individuelles de 17m² ont été réalisées. Chacune est composée d'un auvent amovible pour la vente et comprend un étal en inox (avec surface de préparation du poisson, table de pesée, bac lave-mains, conteneur par étal selon la réglementation du tri sélectif en vigueur...), des accès à l'eau potable ou saumâtre et l'électricité avec reconnaissance de l'utilisateur par digicode ; un éclairage individuel, les espaces communs bénéficiant d'un éclairage public crépusculaire à LED intégré sur les cases. Dix navires de la flotte haut-normande (Cocody, Loulou, Crin blanc, Geronoé, Coquet, An Abostol, Eridan, Equinoxe, Rêve de Mousse, Schneivin's) vendent aujourd'hui leurs produits, et en particulier la coquille Saint-Jacques, quai Trudaine.

L'emprise du quai Trudaine réservé à ce projet a été totalement réaménagée par des travaux de voiries et réseaux pour permettre une optimisation des moyens de la vente et de l'accueil du public. Les professionnels disposent de stationnement pour la débarque et d'un espace réservé de stationnement équipé de bornes pour le chargement des camions frigorifiques.

Les contraintes sanitaires et la réduction des nuisances ont fait l'objet d'une attention toute particulière avec tous les équipements pour la récupération des eaux de nettoyage et leur traitement (caniveau à grille avec regard à panier en bout de ligne et raccordement au réseau existant), et la mise à disposition d'un local maintenu à une température de 4° pour les déchets en lien avec la criée.

Le projet d'aménagement d'un espace de vente directe au consommateur des produits de la mer quai Trudaine figurait dans le Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013 adopté en Comité Syndical à l'unanimité. Cet investissement majeur du Syndicat Mixte s'élève à 840 000 euros, dont plus de 465 000 euros pour la réfection du quai, qui doit pouvoir supporter un grand chantier de maintenance du pont Ango ou de l'écluse du bassin de pêche, et l'aménagement des réseaux pour l'alimentation en eau/électricité et le traitement des eaux usées. La Région Haute-Normandie a subventionné le projet à hauteur de 100 000 euros. La participation de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) s'élève à 59 738 euros.